



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal n° 88 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement de la place de la Gare

Date proposée pour la séance de la commission:

- Mercredi 30 juin 2010 à 19 h⁰⁰ - salle Montoly 3

Municipal responsable: M. Thierry Genoud

Gland, le 14 juin 2010.

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

En vue du réaménagement de la place de la Gare nord, la municipalité de Gland a organisé le 23 avril 2008 une journée d'atelier au collège des Tuillières.

Lors de cette journée, qui a réuni des urbanistes, des spécialistes des déplacements, des ingénieurs civils, des représentants des CFF et des représentants de la municipalité de Gland, une description des enjeux est faite aux urbanistes par les principaux acteurs de l'aménagement du territoire concernant le périmètre de la gare. Une visite sur place a permis à tous les participants de prendre connaissance du caractère du lieu.

Lors de l'atelier, tous les intervenants ont soutenu l'idée de la municipalité de profiter de la construction d'un bâtiment commercial des CFF pour valoriser la qualité de l'espace public de la gare.

Il est relevé que les aménagements actuels ne répondent pas à la fréquentation toujours plus forte de la gare par de nouveaux utilisateurs (pendulaires) et à leurs exigences en termes de confort et de qualité. L'installation d'un parking d'échange rail-route par les CFF accroît la fréquentation de la gare de Gland par des utilisateurs non résidents de la commune.

Le futur projet gare sud, situé sur les parcelles n° 609 et adjacentes, est pris en considération. Il se situera à la sortie d'un passage sous voies projeté par la commune. Ce projet doit faciliter la relation par les mobilités douces, entre le sud de la ville et l'avenue de la Gare.

Une solution pour le stationnement des deux-roues est demandée aux groupes de travail. La gestion des arrêts de bus et des déposes minutes fait partie intégrante des besoins évoqués par la commune.

En terme plus général, il est évoqué la situation de Gland comme d'une ville qui profite d'une forte croissance de sa population sans offrir de réels lieux référentiels à ses habitants.

La valorisation de la place de la gare et la réalisation du passage sous voies offrirait aux habitants du sud de la ville un accès direct par l'avenue de la Gare au noyau historique de la Ville de Gland.

Au terme de la journée, trois esquisses de projet ont été présentées par les urbanistes. Ces premières idées ont permis au maître de l'ouvrage d'engager un projet en vue de réaliser le réaménagement de la place de la Gare nord.

Situation actuelle

Actuellement la place de la gare de Gland ne répond pas à la demande des utilisateurs des trains. La qualité moyenne des aménagements, voire leur inexistence, ont motivé la municipalité à développer le projet. Sur le long terme (prévu en deuxième phase) la réalisation d'un passage sous voies dans le prolongement de la rue de la Gare devrait améliorer la relation entre le nord et le sud de la ville. L'environnement est particulièrement routier, il offre peu ou pas d'aménagements pour la mobilité douce. La route de Nyon cause une forte séparation entre le bâtiment de la gare et les deux cafés (Pub de la Gare et Buffet de la Gare) situés en face.

L'accès véhicules à la place se fait par 4 routes (rue de la Gare, Route de Begnins, route de Nyon, chemin du Lavasson). Quelques places de parking en zone bleue et un petit couvert pour les véhicules 2 roues sont à disposition des usagers. Les arrêts de bus sont situés devant le bâtiment de la gare.

La végétation se positionne comme une chambre végétale autour de la place de la Gare nord. Cette couronne verte est une séquence végétale importante le long des voies de chemin de fer entre Genève et Lausanne.

Equipe de mandataires

Pour l'élaboration de ce projet en vue de la réalisation des aménagements de la place de la Gare nord, nous avons proposé la collaboration d'un atelier d'urbanisme (pilote de l'étude), d'un ingénieur conseil en déplacement, d'un ingénieur civil et d'un paysagiste.

Ces compétences complémentaires ont permis la validation des propositions faites en termes de mobilité, de traitement paysager et une estimation des coûts pour la variante retenue. Nous collaborons avec les bureaux suivants:

- DARIUS GOLCHAN, atelier d'architecture et d'urbanisme, basé à Genève;
- CERT ARAGAO, ingénieurs conseils, basé à Lausanne;
- DUPUIS & ASSOCIES ingénieurs civils SA, basé à Nyon;
- IN SITU SA, architectes-paysagistes, basé à Montreux.

Déroulement de l'étude

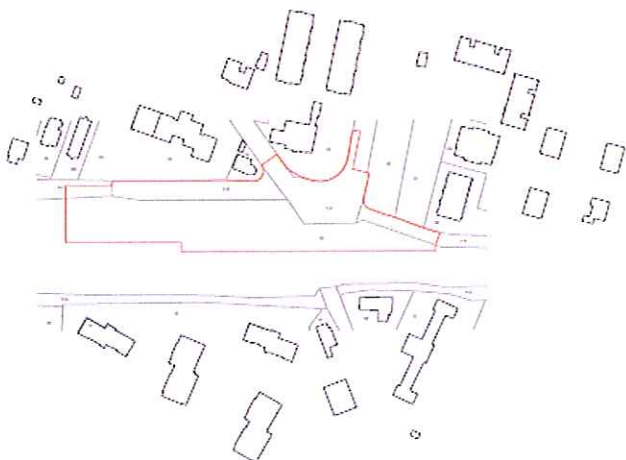
En vue de la réalisation du projet de réaménagement de la place de la Gare de Gland, nous avons proposé un travail qui lie le maître d'ouvrage aux mandataires sur la base de la norme SIA 102. Le déroulement de l'étude se décline en 5 phases:

- PHASES 1 et 2 ont abouti à la définition des objectifs et études préliminaires;
- PHASE 3 mène le projet jusqu'à la finalisation du dossier de demande d'autorisation;
- PHASE 4 consistera dans la préparation du dossier d'appel d'offre et à l'adjudication;
- PHASE 5 sera celle de la réalisation du projet.

Situation du projet

L'emprise du projet se situe dans la partie nord de la Gare (quai Lausanne), à l'extrémité est de la route de Nyon, à la croisée de la route de Begnins, rue de la Gare et chemin du Lavasson. Il comprend les parcelles n° 1631, propriété des CFF, et DP 6-11-12-15 propriété de la commune. Toutes ces parcelles sont dans le domaine public.

Emprise du projet



Domaine CFF



Description du projet soumis à l'enquête publique

Le projet propose une place de convivialité sur laquelle les vitesses de déplacement des voitures sont réduites. Cet aménagement s'inscrit dans le prolongement des travaux réalisés sur la rue de la Gare et en vue de favoriser la relation par les modes de déplacement doux entre le nord et le sud de la ville.

La transformation de la place de la gare, actuellement fortement dédiée à la voiture, sera orientée vers un espace de convivialité permettant le partage de l'espace public entre les différents modes. Une attention particulière est apportée aux contraintes définies par les mouvements des transports publics, à la demande en stationnement de courte durée, au stationnement des deux-roues et à la fluidité des déplacements piétons.

Un mobilier urbain et des aménagements sont mis en place en vue de réduire les vitesses de circulation sur la place de la Gare. A terme, et après une période d'essais d'une année comme le préconise le service de la mobilité du canton, le statut de la place de la Gare devrait s'orienter vers la légalisation d'une zone de rencontre limitée à une vitesse de 20 km/h. Cette procédure qui engage une période d'essais débute par le présent projet et sera légalisée ultérieurement.

Le réaménagement de la place de la Gare s'inscrit dans un programme de phasage qui permet dans un premier temps d'améliorer les aménagements urbains actuels, de rénover le passage sous-voies et de réaliser des travaux d'entretien du réseau communal d'assainissement des eaux. Une coordination avec les services responsables de l'électricité, du gaz et des télécom sont engagés et coordonnés avec les travaux d'aménagement de l'espace public.

En seconde phase, la réalisation d'un nouveau passage sous-voies sera coordonnée avec le projet gare-sud. Les deux premières phases s'inscrivent dans une perspective de long terme, tel que préconisé par le schéma directeur Gland-Vich et la réalisation de la 3^e voie CFF.

La troisième phase consiste à relier la place de la Gare à la plateforme d'échanges multimodaux prévus aussi par le schéma directeur.

Planning des 3 phases:

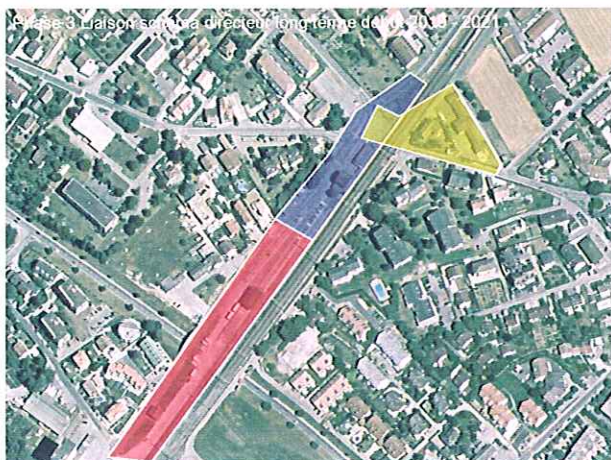
Phase 1 court terme –
gare nord 2010-2011



Phase 2 moyen terme –
gare sud début 2015-2017



Phase 3 long terme – liaison avec le schéma directeur 2019-2021



Le groupe de travail formé d'un groupe décisionnel (CFF + service de la mobilité + commune) et d'un groupe technique (CFF + mandataires + service bâtiments et urbanisme) assure la bonne planification entre les différents intervenants dans le respect du phasage précité.

Une concertation large a été engagée tout au long du processus. Des présentations et des ateliers, auxquels la population ont été invitées, ont connu un franc succès.

Cette démarche a précédé l'enquête publique ouverte du 27 novembre 2009 au 08 janvier 2010. Au terme de cette procédure, quatre oppositions et trois observations sont parvenues à la municipalité. En date du 17 mai 2010, la municipalité écrivait aux opposants pour lever leurs oppositions.

Résumé des interventions

Déplacement

Dimensionnement des arrêts de bus, dimensionnement de la boucle de rebroussement et des circulations. Définition et accès au parking "arrêt-minute". Positionnement des places en zone bleue et des places "deux-roues" motorisés. Dimensionnement de la zone de livraison pour le futur bâtiment commercial.

Paysage

Reconnaissance et valorisation de la "chambre végétale" autour de la place de la Gare. Maintien de tous les arbres existants, ajout d'un arbre nouveau. Travail sur trois registres végétaux: prairie, plantation arbustive, arbres ponctuels.

Aménagement

Aménagement d'une place de rencontre à caractère piétonnier. Mise en place de deux couverts (un abri bus et un abri-vélos de 100 places), 40 places de parking vélos (en réserve) le long de la rampe. Un espace a été réservé pour une future station vélos en libre service. Mise en place de 10 grands bancs pour la détente et l'attente. Réfection du passage sous-voies existant. Proposition d'extension de la terrasse du pub de la Gare sur la place de la Gare. (voir plans en annexe)

Revêtement

Le revêtement de sol choisi est le "Végécol". Il est un liant innovant fabriqué à partir de matières premières végétales renouvelables s'inscrivant ainsi dans une démarche de développement durable. Il est utilisé pour la fabrication de matériaux routiers de différents types et notamment les enrobés à chaud. En abaissant la température de fabrication des enrobés, "Végécol" favorise aussi les économies d'énergie tout en diminuant l'émission de gaz à effet de serre.

Transparent, il valorise les couleurs naturelles des granulats. Des ajouts de pigments permettent d'atteindre des teintes très vives. Les performances des enrobés au "Végécol" sont équivalentes, voire supérieures, à celles des enrobés bitumineux de même catégorie.

Concertation

Trois ateliers de discussion avec la population ont eu lieu les 22 et 23 juin 2009. Cela a permis de recevoir des remarques dans les domaines de l'aménagement, des déplacements et du paysage.

Résumé des remarques reçues lors des ateliers

Aménagement: Darius Golchan - atelier d'architecture et d'urbanisme

BON ACCUEIL

Le passage sous-voies (phase 2).
L'effort engagé pour répondre aux demandes des voyageurs.
L'offre complémentaire en banc pour l'attente du train.

REMARQUES

L'accroissement des activités génère des nuisances pour les riverains.
Offrir un passage sous-voies à l'ouest de la place.
Serait-il possible de conserver le premier passage sous-voies en phase 2.
Il faudrait supprimer le passage à pieds sur le talus qui transite par la terrasse du Buffet de la Gare (préserver la "privacité").
Proposer une architecture cohérente entre les équipements CFF et ceux de la Ville de Gland.

DOUTES

Offre en stationnement vélos, motos, voitures est insuffisante.
Fonctionnement d'une zone d'échange (sécurité des piétons).
Accès au parking taxis, handicapés, clients (adjacent au bâtiment commercial).
Le stationnement "vélos" bloque la sortie des trains.

OPPOSITIONS

Stationnement places bleues le long du talus, conserver l'accès à la parcelle n° 4082.

Déplacement: Cert-Aragao - ingénieurs conseils

BON ACCUEIL

Volonté d'accorder davantage de place aux piétons.
Générosité du passage inférieur prévu en 2^{ème} phase (largeur importante).

REMARQUES

Assurer la fluidité des piétons à travers les quais, plus précisément: ne pas créer des obstacles aux flux de voyageurs descendant du train (risque avec abris-vélos).
Pour certaines personnes, il faut agrandir le P+R; pour d'autres, il faudrait un P+R à la sortie de l'autoroute et un "bus-navette" reliant celui-ci à la gare, de façon à pouvoir réduire la surface du P+R et à consacrer plus de place à la "courte durée" (notamment dépose-minute).
Il faut davantage de places "dépose-minute", et surtout prévoir quelques places "dépose-minute" aussi à l'est, dans le secteur des débouchés de la route de Begnins et de la rue de la Gare.
Il faut au moins 200 places sous les abris-vélos, et au moins 20 places pour les motos et scooters (cette remarque semble être formulée par quelqu'un de très concerné, probablement de l'ATE).
Passage inférieur actuel à conserver en 2^{ème} phase.

Ne pas oublier les personnes handicapées, et penser à elles dans tous les lieux du projet (rampes des P.I., accès à l'ascenseur, cheminements, obstacles).

Les personnes comprennent l'intérêt du futur P.I. à l'est (liaison sud-nord) mais demandent aussi un P.I. à l'ouest.

Prévoir une campagne de sensibilisation au public, dans les écoles, rappelant les règles de comportement à suivre dans une zone de rencontre.

Contrôler la vitesse avec radar.

Quel type de revêtement a-t-on prévu? Revêtement de couleur? Quelle texture?

Corriger raccordement entre le chemin du Lavasson et le "secteur gare" pour assurer le passage des piétons d'un côté à l'autre.

DOUTES

Respect des règles de la zone de rencontre (vitesse ne dépassant pas 20km/h, priorité aux piétons, priorité à droite).

Avec l'introduction de la priorité aux piétons, partout, et de la priorité à droite, on risque des perturbations et des embouteillages.

Trouver les moyens pour que les vélos circulant dans le futur P.I. (2^{ème} phase) ne mettent pas les piétons en danger (dans le passage, à l'entrée et à la sortie du P.I.).

Avec les "dépose-minute" à l'ouest, on oblige les automobilistes venant de la rue de la Gare et de la route de Begnins à circuler devant la gare jusqu'à l'ouest, et revenir ensuite en arrière, alors qu'aujourd'hui on dépose en face de la route de Begnins.

Que se passera-t-il avec les abris-vélos lorsque la 3^e voie sera construite?

Parking "dépose-minute" à l'ouest pas assez grand et de toute façon les automobilistes continueront à déposer les passagers devant la gare, devant le P.I.

OPPOSITIONS

Supprimer les trottoirs, c'est mettre les piétons en danger (venant d'une ou de deux personnes).

Paysage: In Situ

BON ACCUEIL

Place sous le café.

Place de la Gare (réaménagement).

REMARQUES

Libérer de l'espace pour planter plus d'arbres afin d'ombrer cette place.

Stationnement vélos motos trop peu nombreux et mal répartis.

Penser aux personnes à mobilité réduite. Egalement à la position des wagons 2^e classe, tout au bout du quai.

Les rollers en général peuvent présenter un danger.

Souhait de présence d'eau (fontaine).

Proposer variante sans bande arbustive.

Image de synthèse souhaitée (plusieurs demandes).

Question Nyffeneger: comment gérer l'accès des parcelles n^{os} 412-1050?

Maintenir le passage sous-voies actuel.

Croissant vert vers le Buffet (souhait de pouvoir s'y asseoir).

DOUTES

Places de parc véhicules trop peu nombreuses.

Fluidité trafic.

Sécurité.

OPPOSITION

Parking Buffet Gare: ne pas supprimer de places.

Opposition Nyffeneger: démolition trottoir, pourquoi alors qu'il existe.

Accès "piéton" sur parking Buffet Gare (Non souhaité par le propriétaire).

Echoppe.

Modifications apportées au projet suite aux remarques des ateliers publics, des CFF et de la Sous Commission des Espaces Publics (SCEP).

- agrandissement et réorganisation de la zone de parking à côté du bâtiment commercial (de 10 à 18 places) et ajout des bouteroues;
- repositionnement de l'accès à l'ouest sur la route de Nyon;
- réorganisation du stationnement côté Pub: diminution des places bleues (12 à 9) et augmentation des places deux-roues motorisés (12 à 21);
- déplacement de l'arrêt de bus côté Pub, en vis-à-vis de celui situé devant le bâtiment de la gare.
- ajout de nouveaux arbres devant le couvert à vélos;
- suppression du passage à pied à travers le talus entre la route de Begnins et la rue de la Gare (plateforme du Buffet de la Gare);
- insertion d'un accès "voiture" depuis la rue de la Gare au Buffet de la Gare;
- repositionnement et ajout (de 5 à 10) de bancs ovales de manière à réguler le trafic;
- ajout d'une fontaine et de quelques bancs avec dossier;
- suppression de l'échoppe prévue sous le couvert à vélos;
- ajout de 40 places de parking "vélos" le long de la rampe;
- allongement du couvert à vélos (de 80 à 100 places);
- interruption de la bande de végétation côté Pub au niveau de la parcelle n° 4082 pour en garantir l'accès.
- interruption de la plantation arbustive sur le Chemin du Lavasson et prévoir un accès à la parcelle n° 412;
- réduction de la surface de bancs sous le couvert à vélos (demande CFF);
- ajout d'un muret entre les parkings à vélos et les bancs, sous les couverts à vélos (demande CFF);
- ajout d'une grille de récupération des eaux claires sur toute la longueur de la surface réservée aux piétons (dessin);
- ajout du bassin de rétention dans les coupes transversales (dessin);
- ajout du râtelier CFF (dessin);
- déplacement de la station du gaz;
- redimensionnement du couvert pour l'attente des bus pour l'accès à la citerne (demande CFF).

Bref rappel de la démarche:

- 23 avril 2008, journée d'atelier organisée par la municipalité de Gland. Choix d'un projet entre 3 propositions faites par des bureaux d'urbanistes et d'ingénieurs invités;
- 30 septembre 2008, premiers travaux d'étude en collaboration avec un ingénieur transport;
- 13 mars 2009, présentation du projet en séance de municipalité, validation des principes;

- 17 avril 2009, crédit d'étude en vue de la préparation d'un projet à soumettre à l'enquête publique;
- 22-23 juin 2009, présentation et ateliers de travail avec les habitants;
- 27 août 2009, présentation à la SCEP;
- 7 septembre 2009, présentation à la municipalité;
- 27 novembre 2009, ouverture de l'enquête publique;
- 2 décembre 2009, présentation aux services de voirie et des espaces verts;
- 15 décembre 2009, présentation du projet à la population;
- 20 décembre 2009, sondages et analyses géotechniques en vue d'une expertise de la qualité des sols;
- 8 janvier 2010, réception des remarques et des oppositions de l'enquête publique;
- 28 janvier 2010, élaboration d'un budget de construction.

Budget

Le budget proposé pour le réaménagement de la place de la Gare et l'entretien du réseau d'assainissement est découpé en trois volets:

Volet 1 - Réalisation de l'enrobé, des bordures, des seuils, du marquage (travaux de sol).

Le sol fait l'objet d'une rénovation complète de l'enrobé bituminé sur l'entier du périmètre. L'enrobé actuel fait état d'un niveau de dégradation avancé. Les bordures, les seuils et pelouses seront à cette occasion également remplacés. En regard de la campagne de sondages réalisée fin 2009, la qualité des couches d'infrastructure est satisfaisante et permet le remplacement uniquement du tapis bituminé.

Le choix du matériau de la couche de finition de l'enrobé s'est orienté, en concertation avec la municipalité, vers un revêtement type «Végécol» qui présente des qualités intéressantes en termes de résistance, de perméabilité et d'esthétique.

Les talus et bordures font l'objet d'une attention particulière en cohérence avec les intentions paysagères évoquées dans l'avant-projet.

Les fondations des couverts et l'évacuation des eaux claires sont comprises dans ce volet.

Volet 2 - Réalisation des aménagements urbains, du mobilier, réfection du passage sous voies (travaux d'aménagement).

Les équipements urbains qui aménagent l'espace public renforcent le caractère convivial de la place de la Gare par une utilisation du bois comme matériau de construction et de revêtement du mobilier.

Le choix du bois est motivé dans une démarche de développement durable. Un aspect léger, cohérent avec la perspective de voir les équipements installés remaniés ultérieurement lors de la construction de la 3^e voie CFF, participe au choix de ce matériau.

Les couverts mis en place sont équipés de luminaires qui participent à l'éclairage de tout l'espace public.

Les seuils et les obstacles architecturaux sont réduits et les normes "handicapés" sont respectées en accord avec les services cantonaux et les recommandations de l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux Handicapés (AVACAH).

Une participation financière des CFF pour les abris à vélos est aussi planifiée (env. 30%). Les CFF profitent de ces travaux pour rénover le bâtiment voyageur, bâtiment technique et les WC.

Volet 3 - Entretien des réseaux d'assainissement et coordination des travaux.

Ces travaux seront engagés en coordination avec le programme d'entretien communal du réseau d'assainissement des eaux et des autres services (gaz, électricité, télécom). Ces travaux profitent du projet de réalisation des aménagements urbains pour intervenir sur les infrastructures.

Coût des travaux par CFC

VOLET 1: budget de construction, réalisation de l'enrobé

CFC	LIBELLE	MONTANT
112	DEMOLITION	123'400.00 .-
211	FONDATIONS	76'275.00 .-
429	DIVERS	29'000.00 .-
431	INSTALLATIONS DE CHANTIER	91'500.00 .-
433	INFRASTRUCTURE	152'450.00 .-
434	SUPERSTRUCTURE	1'001'805.00 .-
436	SIGNALISATION	23'000.00 .-
	SUIVI DES TRAVAUX DES CHAUSSEES (GEOTECHNIQUE)	30'000.00 .-
	VOLET 1: TRAVAUX TOTAL HT	fr. 1'527'430.00 .-
	réserve pour imprévus 10%	152'743.00 .-
	HONORAIRES INGENIEUR CIVIL	fr. 118'800.00 .-
	HONORAIRES INGENIEUR GEOTECHNIQUE	fr. 9'920.00 .-
	HONORAIRES ARCHITECTE	fr. 20'956.00 .-
	HONORAIRES TOTAL HT	fr. 149'676.00 .-
	réserve pour imprévus 10%	14'967.60 .-
	VOLET 1: BUDGET DE CONSTRUCTION HT	fr. 1'844'816.60 .-
	TVA 7,6%	140'206.06 .-
VOLET 1: BUDGET DE CONSTRUCTION TTC (y compris réserve)		fr. 1'985'022.66 .-

VOLET 2: budget de construction, aménagements urbains

CFC	LIBELLE	MONTANT
411	BETON PREFABRIQUE	150'000.00 .-
411	MOBILIER URBAIN	72'933.30 .-
411	BETON ARME	76'092.90 .-
272	SERRURERIE	357'852.00 .-
285	PEINTURE	21'807.50 .-
230	ELECTRICITE	51'990.00 .-
222	FERBLANTERIE	49'424.75 .-
421	PAYSAGISTE	52'950.15 .-
214	CHARPENTE	201'973.00 .-
2273	MENUISERIE	40'000.00 .-
	VOLET 2: TRAVAUX TOTAL HT	fr. 1'075'023.60 .-

réserve pour imprévus 15%	161'253.54	.-
		.-
HONORAIRES ARCHITECTE	119'959.00	.-
HONORAIRES ARCHITECTE (étude éclairage public)	16'000.00	.-
HONORAIRES INGENIEUR STRUCTURE	27'634.00	.-
HONORAIRES INGENIEUR ELECTRICITE	8'000.00	.-
		.-
HONORAIRES TOTAL HT	171'593.00	.-
réserve pour imprévus 10%	17'159.30	.-

VOLET 2: BUDGET DE CONSTRUCTION HT fr. 1'425'029.44 .-

TVA 7,6% 108'302.24 .-

VOLET 2: BUDGET DE CONSTRUCTION TTC (y compris réserve)	fr. 1'533'331.68	.-
--	-------------------------	-----------

VOLET 3: budget de construction, entretien des réseaux

CFC	LIBELLE	MONTANT
	REPLACEMENT DES CONDUITES D'ADDUCTION D'EAU	
112	DEMOLITION	6'530.00 .-
431	INSTALLATIONS DE CHANTIER	9'200.00 .-
432	ADDUCTION D'EAU	43'540.00 .-
481	APPAREILLAGE	53'950.00 .-
	ADDUCTION D'EAU, TOTAL HT	fr. 113'220.00 .-
	REPLACEMENT DES COLLECTEURS D'EAUX CLAIRES	
112	DEMOLITION	15'060.00 .-
431	INSTALLATIONS DE CHANTIER	22'200.00 .-
432	EVACUATION DES EAUX (rte de Begnins, rue de la Gare)	75'760.00 .-
432	EVACUATION DES EAUX (Place de la Gare)	129'350.00 .-
481	CANALISATIONS (route de Begnins et rue de la Gare)	46'750.00 .-
481	CANALISATIONS (Place de la Gare)	180'005.00 .-
	COLLECTEURS, TOTAL HT	fr. 469'125.00 .-
	VOLET 3: TRAVAUX TOTAL HT	fr. 582'345.00 .-
	réserve pour imprévus 10%	58'234.50 .-
	HONORAIRE INGENIEUR CIVIL	fr. 66'240.00 .-
	HONORAIRES TOTAL HT	fr. 66'240.00 .-
	réserve pour imprévus 10%	6'624.00 .-
	VOLET 3: BUDGET DE CONSTRUCTION HT	fr. 713'443.50 .-
	TVA 7,6%	54'221.71 .-

VOLET 3: BUDGET DE CONSTRUCTION TTC (y compris réserve)	fr. 767'665.21	.-
--	-----------------------	-----------

Budget de construction, récapitulatif

VOLET 1: BUDGET DE CONSTRUCTION TTC	fr. 1'985'023.66 .-
VOLET 2: BUDGET DE CONSTRUCTION TTC	fr. 1'533'331.68 .-
VOLET 3: BUDGET DE CONSTRUCTION TTC	fr. 767'665.21 .-

TOTAL TTC	fr. 4'286'020.55
------------------	-------------------------

Planning général des travaux

De septembre à décembre 2010

- ouverture du chantier;
- évacuation du revêtement par secteur;
- réalisation des infrastructures (canalisation, eau, gaz, électricité, télécom);
- début des aménagements (bordures, fondation des couverts et escalier, seuils, arbres);
- pose de la 1^{ère} couche de bitume;
- pose des aménagements lourds (couverts, escalier);
- réfection du passage sous-voies;
- cycle de gel/dégel (stabilisation).

De mars à avril 2011

- couche de finition "Végécol";
- mise en place des aménagements urbains légers (bancs, marquage, escalier).

La municipalité envisage la réalisation de ces travaux aussitôt que le crédit sera octroyé par votre conseil. En effet, la pose du "Végécol" peut se faire uniquement suite à un cycle de gel/dégel, après la pose de la 1^{ère} couche de bitume prévu fin 2010.

Financement

Nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 4'286'020.00 fr. aux conditions les plus favorables.

Amortissement

Volets 1 et 2

En cas d'acceptation de ce crédit, ce montant de 3'518'355.00 fr. sera amorti sur une période de 30 ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêts de 3,00 %, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 222'829.15 fr. (intérêts: 105'550.65 fr. et amortissement: 117'278.50 fr.).

Volet 3: *Adduction d'eau*

En cas d'acceptation de ce crédit, ce montant de 149'695.00 fr. sera amorti sur une période de 30 ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêts de 3,00%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 9'480.70 fr. (intérêts: 4'490.85 fr. et amortissement: 4'989.85 fr.).

Volet 3: *Collecteurs*

En cas d'acceptation de ce crédit, ce montant de 617'970.30 fr. sera amorti en une seule fois par prélèvement sur le compte de provision. Sur la base d'un taux d'intérêt de 3,00% nos charges financières pourraient s'élever la première année à 18'539.10 fr. (intérêts: 18'539.10 fr. et amortissement: 0 fr.).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le conseil communal.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n° 88 relatif à une demande de crédit de construction pour le réaménagement de la place de la Gare;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de 4'286'020 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 4'286'020 francs;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:

Le secrétaire:

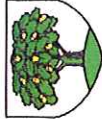
G. Cretegny



D. Gaiani

Personne responsable: M. Thierry Genoud, municipal

Annexes : tableau plafond d'endettement;
plan de situation & périmètre du projet;
couverts à vélos;
abris bus;
bancs ovales;
plan du projet.



Ville de Gland

Préavis no: 88

Objet: Réaménagement Place de la Gare

Crédit d'investissement

Montant:

Fr. 4'286'020.00

Fr. 3'518'355.00

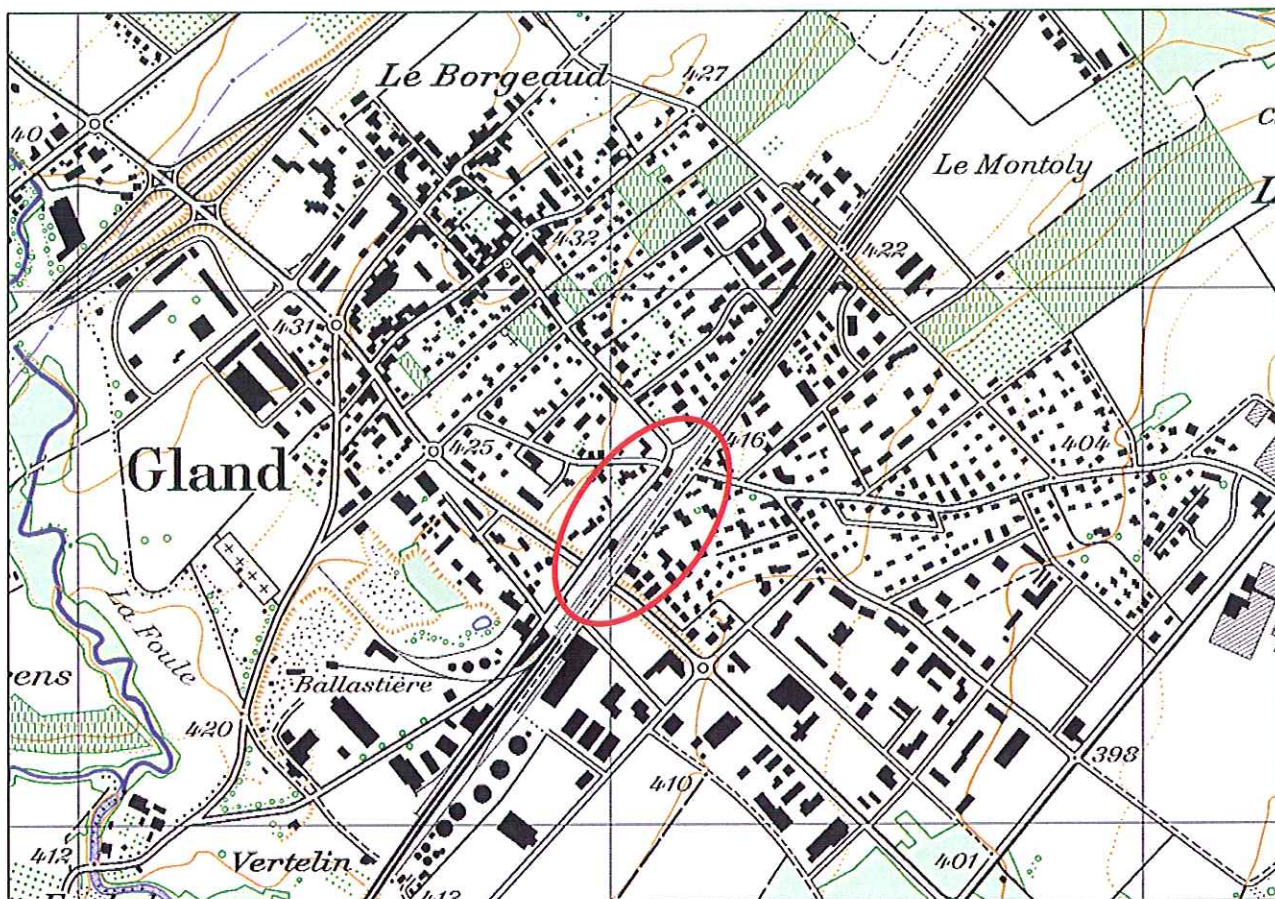
Fr. 149'695.00

Fr. 617'970.00

Estimation des charges financières annuelles - Taux 3.00% - Amortissement 30 ans - Intérêt & amortissement Intérêts annuels s/Fr. 110'041.50 Fr. 122'268.35 Néant s/Fr. 0.00 Total annuel des charges Fr. 232'309.85				Cautionnements Plafond de cautionnement 20'000'000.00 Cautionnements engagés à ce jour 10'840'739.00 Disponible à ce jour 9'159'261.00				
Situation financière au 10.06.2010 Plafond d'endettement Endettement - Engagements courants - Passifs transitoires - Emprunts / Limite de crédit Total endettement				31.12.2008	31.12.2009	10.06.2010	2010	2011
	1'626'451.66	2'526'215.86	711'714.85					
	353'708.30	367'861.60	285'075.00					
	75'615'000.00	64'925'000.00	61'812'500.00					
	77'595'159.96	67'819'077.46	62'809'289.85					
Préavis Préavis en cours acceptés par le Conseil communal Travaux facturés et payés à ce jour Solde ouvert Préavis en cours Préavis No 83 Aménagement du foyer et amélioration de l'acoustique du théâtre Préavis No 85 Travaux réfection Rte de Bégnins Préavis No 86 Etude d'assainissement du bruit routier Préavis No 87 Concours architecture construction piscine couverte Préavis No 88 Réaménagement Place de la Gare Total des préavis en cours					Récapitulation Total endettement au 10.06.2010 Solde ouvert préavis Préavis en cours Total endettement brut		6'367'940.00 1'338'439.04 5'029'500.96 647'700.00 309'000.00 72'500.00 313'950.00 4'286'020.00 5'629'170.00	62'809'289.85 5'029'500.96 5'629'170.00 73'467'960.81

Gland, le 10.06.2010

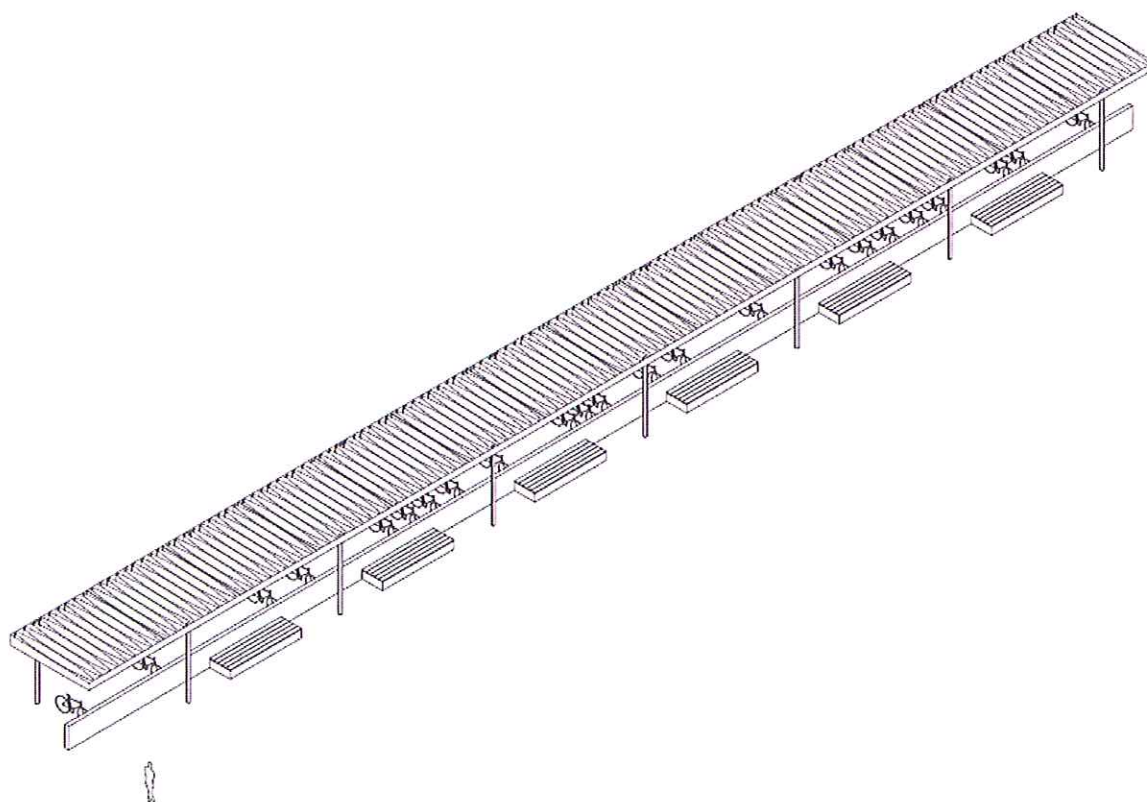
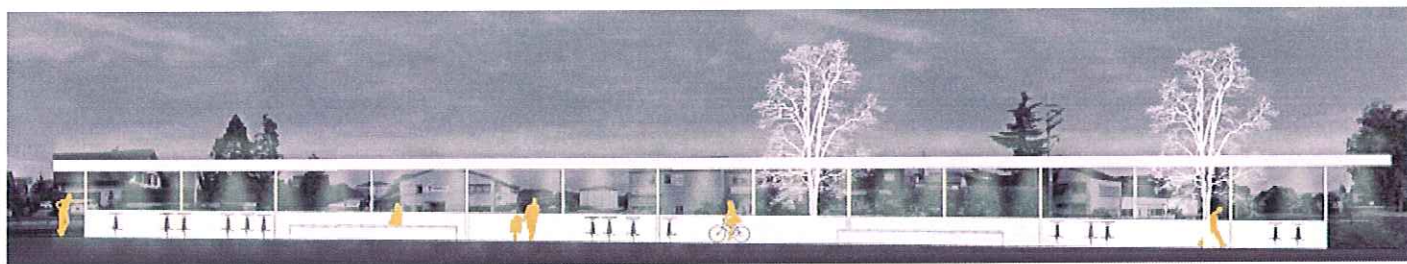
Plan de situation



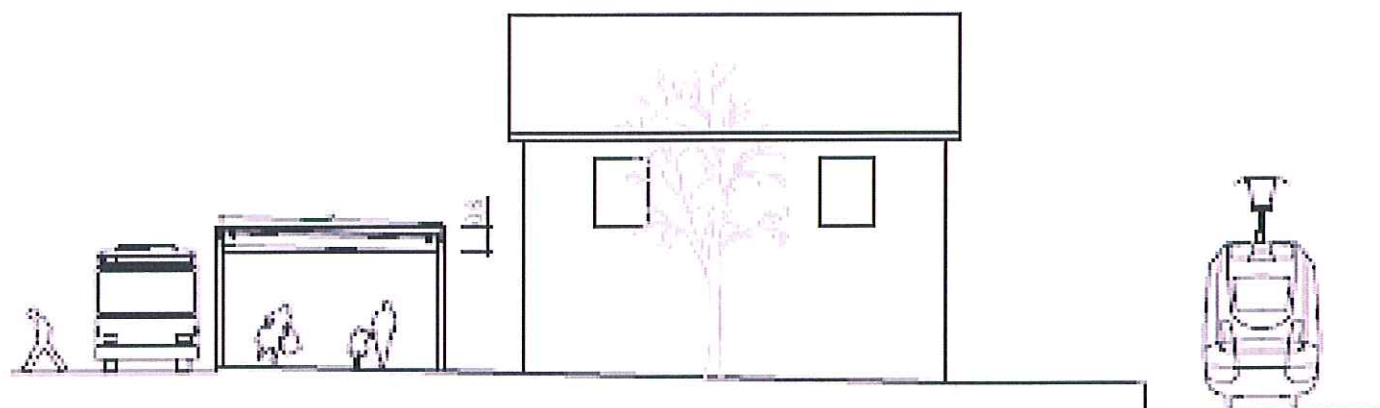
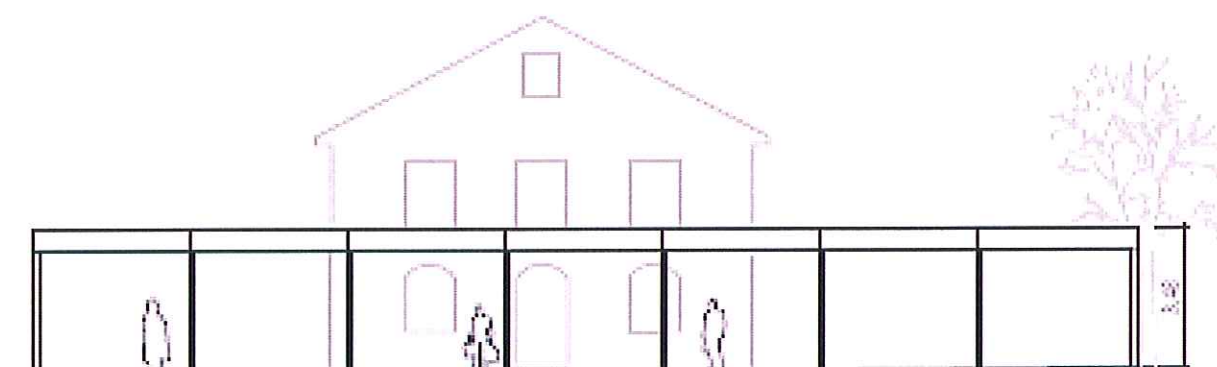
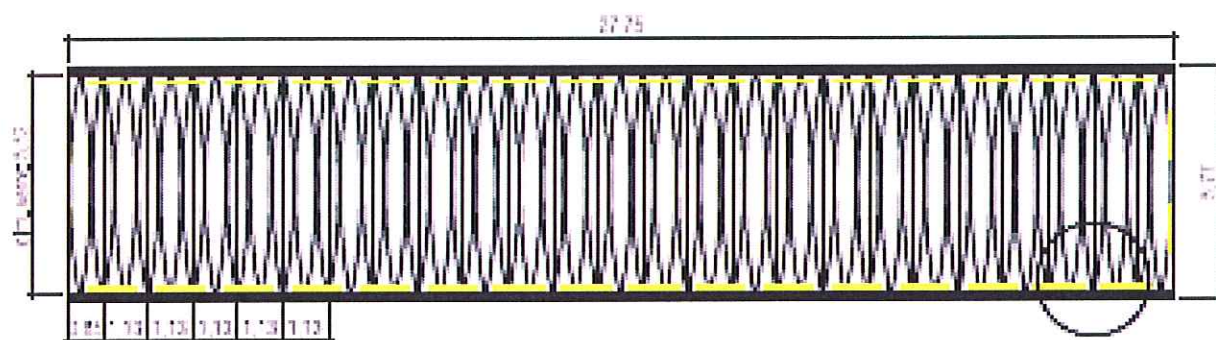
Périmètre du projet



ANNEXE III – Préavis n° 88 REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE



ANNEXE IV – Préavis n° 88 REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE



ANNEXE IV – Préavis n° 88 REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE

